



prélèvement à tort par mon assurance !

Par **pc84**, le **25/01/2012** à **20:39**

Bonjour,

J'ai résilié (par lettre recommandée avec AR) en décembre dernier mon assurance MAAF (automobile + habitation), en utilisant la loi Chatel. J'ai ensuite reçu quelques jours plus tard un courrier confirmant la prise en compte de cette résiliation (daté du 15/12/11). Pourtant, le 10 janvier 2012 j'ai été prélevé de la somme de 1200€ correspondant à ces 2 contrats !

J'ai appelé le service client, une dame me confirme qu'il y a bien eu prélèvement à tort et lance un virement, qui selon elle, serai visible sous 48h sur mon compte. Une semaine plus tard, toujours rien ! Je rappelle, on me dit que finalement le virement se fera le 20 janvier, car il y a un délai, etc...Nous sommes le 25 janvier, et toujours rien sur mon compte ! Quels sont les recours possible, car cela me prive des 3/4 de mon salaire et me met dans une situation très tendue financièrement (je suis à découvert !).

Merci pour votre aide.